

Rapport annuel

Commune de
SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2022

Sommaire

❑	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
	▪ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
	▪ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
	▪ CONFITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
	▪ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
	▪ RESSOURCES EN EAU.....	4
	▪ NOMBRES D'ABONNEMENTS.....	4
	▪ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
	▪ OUVRAGES.....	4
	▪ LONGUEUR DU RÉSEAU.....	4
❑	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
	▪ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
	▪ RÉMUNÉRATION DU PRESTATAIRE.....	5
	▪ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
	▪ RECETTES D'EXPLOITATION.....	5
	▪ LE PRIX DE L'EAU	6
❑	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	8
	▪ QUALITÉ DE L'EAU.....	8
	▪ PROTECTION DES RESSOURCE EN EAU.....	8
	▪ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....	9
	▪ PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	10
❑	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
	▪ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	11
	▪ BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	11
	▪ ÉTAT DE LA DETTE.....	11
	▪ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS.....	11

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 259 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec un recours à une prestation de service. Le contrat prestation de services est exécuté par **E.B.L. SOGEA SUD OUEST** jusqu'au 30/09/2023.

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à E.B.L. SOGEA SUD OUEST sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des clôtures, du génie civil
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2022 [m³]
Captage de La Ramade SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	44 782

• Importations d'eau

Exportateur	Importé en 2022 [m³]
Arnac la Poste	10 669

• Volumes produits

Ouvrage	Production 2022 [m³]
Captage de La Ramade SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	44 782

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022
Ressources propres	44 782
Importations	10 698
Total général	55 480

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022
Nombre d'abonnements domestiques	670

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022
Volume produit	57 620	44 782
Volume importé	1 595	10 698
Volume mis en distribution	59 215	55 480
Volume vendu aux abonnés domestiques	51 780	48 847

■ OUVRAGES

- Station de pompage de La Ramade 30 m³/h
- Station de surpression de Lerchy
- Réservoir du bourg, sur tour 500 m³
- Réservoir du Merle Blanc, semi enterré 50 m³
- Interconnexion avec la commune d'Arnac la Poste

■ LONGUEUR DU RÉSEAU

	2022
Linéaire du réseau hors branchements en km	± 44*

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le conseil municipal vote les tarifs concernant la part collectivité

De 0 à 30 m3 : 1,20 €/m3
De 31 à 100m3 : 1,10 €/m3
De 101 à 200 m3 : 1.03 €/m3
Au-delà de 200 m3 : 0,95€ /M3

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

■ RÉMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération du prestataire est calculée conformément au contrat de prestation de service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement au cours du **mois de novembre**.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,230	0,230

Commune de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

EAU POTABLE : TERRITOIRE DE LA COMMUNE 2022

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU hors redevance pollution

- *Évolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,00	57,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,15	1,20
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,05	1,10
	N° 3 (101 à 200 m ³)	0,98	1,03
	N° 4 (au-delà de 200 m ³)	0,90	0,98

Abonnement pris en compte dans la facture de 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	184,60	190,60	+ 3,25%
Total [€ TTC]	184,60	190,60	+ 3,25%

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 3,25%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant
120 m³ : 1,59 €

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité (€)
2010	172,60
2011	172,60
2012	178,60
2013	178,60
2014	178,60
2015	184,60
2016	184,60
2017	184,60
2018	184,60
2019	184,60
2020	184,60
2021	184,60
2022	190,60

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

● Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,00	57,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,15	1,20
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,05	1,10
	N° 3 (101 à 200 m ³)	0,98	1,03
	N° 4 (au-delà de 200 m ³)	0,90	0,95
Redevances et taxes			
	Redevance de pollution domestique	0,230	0,230

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	variation
Collectivité	184,60	190,60	+3,25 %
Redevance de pollution domestique	27,60	27,60	0 %
Total [€ TTC]	212,20	218,20	+2,83 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 3,25 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,82 €/m³

■ RECETTES D'EXPLOITATION

	2021	2022
Total recettes de vente d'eau	93 344,96	94 473,93
dont abonnements	37 726,78	38 315,78
Autres prestations aux abonnés	19€	60,00

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

Le rapport de l'ARS est joint en annexe.

Parallèlement le délégataire vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

Installation			Qualité bactériologique		Qualité chimique	
Libellé	Type *	Pop/ Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
BOIS 1 PRINCIPAL	CAP	1 229				
LA GRANDE VALLADE – ST MAURICE	TTP	1 229	12		Turbidité 11	
					Nitrates7	
					Pesticides 1	
					Arsenic 1	
TAUX DE CONFORMITÉ			100 %		100 %	

* CAP = Captage

* TTP = Traitement / Production

* UDI = Unité de Distribution

Eau de bonne qualité bactériologique.

*Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, voire plomb)
Cependant la mise en place de la station de neutralisation devrait permettre une amélioration de la qualité de l'eau.*

La teneur en fluor est inférieure à 0.5 mg/L.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La mise en œuvre de protection des ressources en eau du captage de Bois est terminée (terrain acquis, servitudes mises en place) .

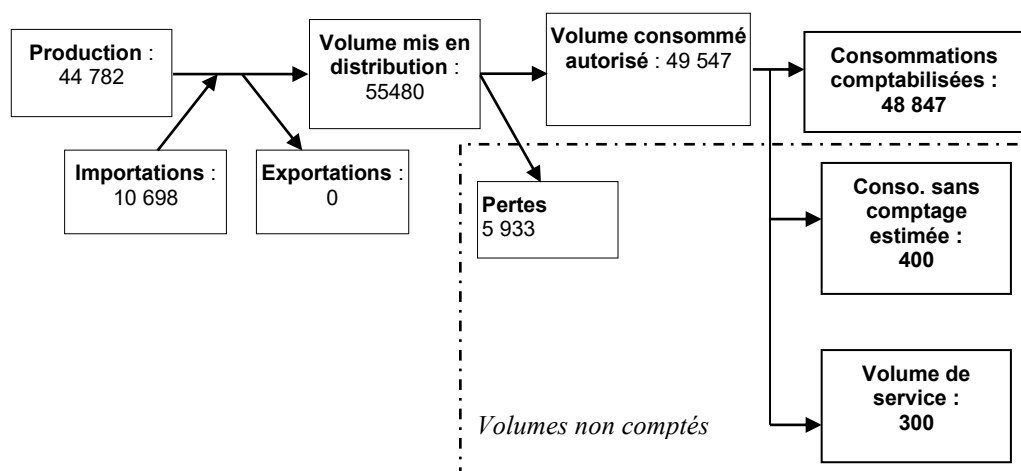
Arrêté préfectoral N°2009.01378 DU 14.10.2009

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Points	Description	
	Plan des réseaux de transport et distribution d'eau absent ou incomplet	Plan des réseaux
10	Plan des réseaux de transport et distribution d'eau existent mentionnant s'ils existent: - localisation des ouvrages principaux (captage, station traitement, station pompage, réservoir) - dispositifs généraux de mesure : compteur volume prélevé, compteur	
5	Définition d'une procédure de MAJ du plan des réseaux (prise en compte des travaux réalisés). MAJ tous les ans	
L'obtention de ces 15 points est nécessaire pour pouvoir ajouter les points qui suivent		
10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant : - les tronçons des réseaux avec linéaire de canalisation - la catégorie de l'ouvrage - la précision des informations cartographiques - les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisation	Inventaire des réseaux
5	Si les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux: - un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire - le 5ème point est accordé quand ces éléments sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total	Infos sur les matériaux et diamètres
La procédure de MAJ du plan des réseaux est complétée avec la MAJ de l'inventaire des réseaux		
10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés (au moins pour la moitié du linéaire total)	Inventaire des réseaux
5	Si les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total : - un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire - le 5ème point est accordé quand éléments sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total	Infos sur les dates de pose
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé. L'obtention de ces 40 points est nécessaire pour pouvoir ajouter les points qui suivent		
15	Le plan des réseaux précise : - la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, purges...) - les servitudes pour l'implantation des réseaux (si besoin)	Plan des réseaux (localisation ouvrages annexes)
	Existence et MAJ (au moins une fois par an) d'un inventaire des pompes et équipements électromagnétiques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Inventaire des pompes et équipements
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	Localisation branchements
10	Mention (dans un document) pour chaque branchement : - les caractéristiques du ou des compteurs d'eau avec référence du carnet métrologique - la date de pose du ou des compteurs	Caractéristiques et poses compteurs
	Un document identifie : - les secteurs où il y a eu des recherches de pertes d'eau - la date de ces recherches - la nature des réparations ou des travaux effectués	Recherches pertes d'eau
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	Localisation autres interventions
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	Programme pluriannuel renouvellement canalisations
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux.	Modélisation des réseaux
80	TOTAL	



■ PERFORMANCE DU RÉSEAU

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	89,30%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,47	0,42

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,43	0,37

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Construction d'une station de neutralisation à la Ramade
Drain autour de la station de pompage à la Ramade
Campagne de mesures CVM

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchement en plomb.
Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés.

■ ÉTAT DE LA DETTE

Il n'y a pas d'emprunt.

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2022
Montant de la dotation aux amortissements	16 587,90

